

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°3/2015****OBJET : TARIFICATION DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES**

Conseillers en exercice	: 23
Présents	: 14
Excusés	: 9
Pouvoirs	: 9
Votants	: 23

SÉANCE DU 26 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 16 février 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Adjoint,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Erwann LE NEGRATE, Grégory MARCUCCI, Christian FARALDI, Annie BARBIER, Aline ZANI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Sylvie DAVILLER qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Jean Marie BELLONE, Olivia LEVINGSTON qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Jean-Louis MILLO qui a donné pouvoir à Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Théodore PAPPALO qui a donné pouvoir à Annie BARBIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les salles municipales sont prioritairement mises à disposition des associations sportives et culturelles de la Commune. Elles font l'objet de locations occasionnelles à usage privé selon le planning des disponibilités.

La tarification des salles du *MASET* (Maison des Associations, des Sports Et des Traditions 309 route d'Opio), de la *salle du Village* (2 rue du Presbytère) et de la *salle du Pontis* (3 rue du Pontis), date de plus de 20 ans.

Le cercle pourra également faire l'objet de locations.

La salle de la Terrasse des Arts est une salle de spectacles dont le but principal est la programmation culturelle de la Commune.

Elle pourra faire à l'occasion l'objet de location dans le cadre d'activités culturelles ou de conférences. Les demandes seront étudiées par le service culturel au cas par cas, selon les disponibilités et les projets.

Monsieur le Maire propose de différencier les tarifs selon si l'utilisation est sollicitée en semaine ou bien le week-end, étant entendu que le week-end correspond à la période située entre le vendredi 18h et le lundi 8h.

Il propose également d'actualiser le tarif de ces salles et, par ailleurs, de fixer un tarif d'occupation pour la Terrasse des Arts (59, route du Village) et du Cercle (1 Place du Courrédou) :

